

CONCEPT CANTONAL DE COORDINATION DES MESURES DE COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES DANS LE SECONDAIRE II PROFESSIONNEL

L'objectif de l'accompagnement:
L'individu au centre de la formation

En collaboration avec les écoles professionnelles du canton et globalement avec tous les acteurs de la formation professionnelle, l'objectif du Service de la formation professionnelle du canton du Valais (SFOP) est de pouvoir :

- Assurer la meilleure inclusion formative et professionnelle possible des jeunes en situation de handicap dans le premier marché du travail **tout en gardant le niveau des compétences qu'exige la branche professionnelle** ;
- Fournir, en début de formation, un accompagnement individualisé et spécialisé; le soutien d'un-e référent-e par école et d'un-e enseignant-e spécialisé-e permettra d'identifier les besoins et définir l'ensemble des aménagements légitimes et appropriés ;
- Procéder à une réévaluation des mesures durant l'apprentissage en stimulant l'autonomie et l'appropriation des stratégies d'apprentissage ;
- Non à la réévaluation des diagnostics.

